

COMMUNIQUE DE PRESSE

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Plus de 15 500 sites autorisés pour la 4G au 1^{er} juin 2014

Maisons-Alfort, le 3 juin 2014 - **L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G/3G et 4G.**

1. Au niveau national

15 659 sites sont autorisés au 1^{er} juin 2014 pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus. Ce chiffre est en hausse de 4,5 % depuis le 1^{er} mai 2014.

En France, trois bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- La bande 800 MHz
- La bande 1 800 MHz
- La bande 2,6 GHz

7 210 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 11,1 % sur un mois).

6 530 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 0,5 % sur un mois).

9 556 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 4,7 % sur un mois).

La croissance est surtout alimentée par le déploiement des sites 4G dans la bande 800 MHz.

L'ANFR publie désormais les courbes des mises en service des sites 4G déclarées par les opérateurs.

Le nombre total d'autorisations pour des sites 3G s'établit à 38 580 au 1^{er} juin 2014, et reste ainsi stable. Il s'élevait à 38 485 au 1^{er} mai dernier. Le nombre total d'autorisations pour des sites 2G s'établit à 38 884 au 1^{er} juin 2014 contre 38 849 un mois plus tôt.

2. Au niveau départemental

L'Agence publie également les chiffres de l'Observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires.

Au 1^{er} juin, sept départements ont représenté un quart du volume total des nouvelles autorisations 4G : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône (ces deux départements ayant bénéficié de 10 % des nouvelles autorisations), Gironde, Seine-Maritime, Nord, Val-de-Marne et Val d'Oise.

L'Observatoire par département est disponible sous forme cartographique à l'adresse suivante : www.cartoradio.fr (onglet « Observatoire 2G/3G/4G »).

Pour plus d'informations sur la localisation des sites autorisés par l'ANFR : www.cartoradio.fr

Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.



Suivez l'ANFR sur twitter : @anfrTweet

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés (15 659).